

Lyon, le 27 mai 2019

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 6 mai 2019

- Désignation d'un secrétaire de séance : *Mme ROUX DE BEZIEUX*
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 11 mars 2019 : **approuvé à l'unanimité**

PRESIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELUE: Mme ELODIE ROUX DE BEZIEUX

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BILLARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme DARBON, M. DAVID, M. AUGOYARD

DEPOTS DE POUVOIR : Mme DARBON: pouvoir à Mme BARNY de ROMANET, M. DAVID, pouvoir Mme NACHURY, M. AUGOYARD, pouvoir Mme CROIZIER.

ABSENTS :

M.BLACHE propose de désigner Mme ROUX DE BEZIEUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme ROUX DE BEZIEUX procède à l'appel nominal.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Rapport06.19.567 - Installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement, Monsieur Romain BILLARD, suite à la démission de Monsieur Jérémie BRÉAUD.

M. BLACHE indique que suite à la démission de M. Jérémie BRÉAUD lors de la dernière séance, il procède aujourd'hui à l'installation de M. Romain BILLARD qui était le suivant sur la liste. Il demande à M. BILLARD de bien vouloir rejoindre l'assemblée et d'y prendre place. Il lui souhaite la bienvenue.

M. BILLARD demande à pouvoir dire quelques mots.

Il indique que, suite au départ de M. Jérémie BREAUD pour un défi passionnant à Bron, il se retrouve à intégrer ce beau conseil du 6^e arrondissement de Lyon auprès de visages familiers. Bien qu'il n'ait pas attendu ce jour pour s'investir pour l'arrondissement et sa vie locale, il ne cache pas que c'est un accomplissement et un honneur de devenir un élu de la République. A l'heure où le mot élu est pour beaucoup de Français un gros mot, il est, pour sa part, honoré de le porter et l'incarner pour les dix prochains mois. Militant et citoyen engagé dans la vie associative et politique de cet arrondissement, il sait l'importance et les contraintes de la vie d'élu et il tient par ce mot d'accueil à les remercier pour le travail fourni et les actions réalisées depuis plusieurs années.

Il est fier de s'engager à servir les habitants du 6^e arrondissement et accompagner les projets pour son dynamisme et son cadre de vie que tous affectionnent tant.

Mme NACHURY est heureuse, et un certain nombre d'élus avec elle, de l'arrivée au sein du conseil d'arrondissement de Romain BILLARD, et ce, pour plusieurs raisons :

-La première est que cela se passe dans des circonstances plutôt enthousiasmantes car Jérémie part pour des aventures politiques municipales, que cela est toujours très intéressant, et que Romain a l'intention lui aussi de continuer son investissement dans la vie municipale et peut-être métropolitaine.

-la deuxième est qu'aujourd'hui, enfin, on peut répondre à ses attentes qui étaient celles de 2014 où il avait trouvé que sa place sur la liste n'était pas très bonne et qu'il aurait du mal à être élu même avec un bon score aux municipales. Il accède donc à la place qui lui permet de rejoindre cette assemblée.

-Enfin, il a été son collaborateur. Elle ne va certes pas dire que s'il sait faire des choses, c'est qu'elle les lui a apprises mais elle dit avoir bien et beaucoup travaillé avec lui pendant le temps de cette collaboration et ceci, sur des connaissances réciproques, car il sait apporter beaucoup à la connaissance des dossiers et du terrain.

C'est aussi parce qu'il fait partie de l'arrondissement car il a beaucoup travaillé sur l'aspect « patrimoine », cadre de vie à travers son engagement associatif, politique et que c'est presque naturel qu'il soit ici aujourd'hui. Pour le moment, c'est pour dix mois, mais elle lui souhaite que ce soit pour beaucoup plus longtemps. Elle espère que l'avenir lui sera favorable. Mais, il le sera certainement.

M. BLACHE suppose que tel est le cas car il semble y avoir du monde et un petit « fan club ». Il est toujours favorable que d'avoir des personnes qui vous aiment bien.

Il est procédé à l'examen des rapports.

Rapport 06.19.568 - Compte Administratif 2018.

M. BLACHE rapporte ce dossier.

S'il présente ce rapport, comme chaque année, il ne pourra pas prendre part au vote.

Comme on le voit dans les documents envoyés pour la séance, le montant des dépenses au titre du compte administratif s'établit au 31.12.2018 à 465 709,77 € avec des restes à réaliser de 5.710,08 € et un excédent net de 96.388,07€, le montant prévu des recettes ayant été de 567.807,92€.

M. BLACHE indique que cet excédent peut paraître étonnant mais il est quasiment identique chaque année et peut être considéré comme un montant flottant.

Il rappelle qu'il s'agit ici de présenter le budget de fonctionnement et sa répartition, dont l'excédent sera réintégré dans le budget 2019. Il explique celle-ci sur la base d'une projection à l'assemblée.

Il rappelle l'importance pour 42 % du budget des crèches pour leur fonctionnement annuel en matière de fournitures, consommables, etc.

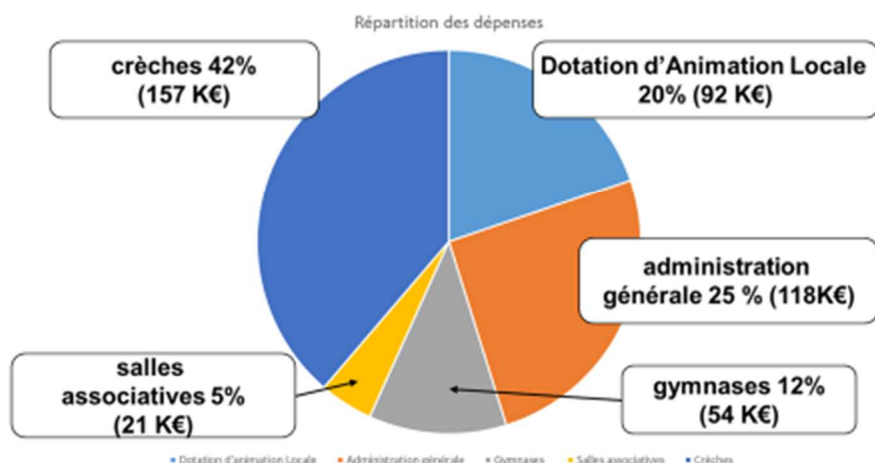
Les salles associatives ne rentrent que pour 5 % pour leur fonctionnement avec certains entretiens pour du petit équipement.

Dans la DAL (Dotation d'Animation Locale), les dépenses sont celles qui prennent en compte les actions faites sur les événements, les cocktails, expositions, toute la partie d'animation. L'administration générale recouvre tous les frais de fonctionnement de la mairie en termes d'énergie, entretiens, fournitures, affranchissement, documentation générale et technique, toutes les charges générales.

Enfin, les gymnases pour 12 %, soit 54 000 € : là encore, on est sur des dépenses concernant les entretiens de matériel, énergie, petit équipement, la casse, la gestion courante. Ce budget est assez faible quand on voit l'importance de la population de l'arrondissement.

M. BLACHE souligne l'optimisation des dépenses, notamment pour ce qui est de l'animation : il est fait appel à des compléments en faisant appel au privé, soit à des effets leviers et faire ainsi plus d'événements qu'avec les montants en question qui sont assez faibles, notamment assez peu représentatifs de ce qui peut être fait dans d'autres villes comme Paris où les dotations sont beaucoup plus importantes.

CA 2018 – dépenses : 465 K€



M. BLACHE quitte la salle et laisse la présidence à M. LAFOND.

M. LAFOND préside le conseil et demande s'il y a des observations ou questions sur ce rapport.
Sans question,

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Maire regagne sa place et remercie l'assemblée pour ce quitus.

Rapport 06.19.569 - Programmation 2019 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros

M. LAFOND rapporte ce projet de délibération.

Il indique que cette programmation vise à l'attribution d'un ensemble de subventions de 179 926 € à différentes associations dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Ces structures ont des objectifs qui leur sont fixés en contrepartie de cette attribution :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants ;
- l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

Un des objectifs est d'éviter le passage à l'acte délictueux des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance mais aussi la prévention de la récidive, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes, la justice de proximité, l'accès aux droits.

Il estime que ces projets sont pertinents et validés en fonction de ces priorités et de ces actions territoriales. Il rappelle que le montant 2018 était identique.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.570 - Production du logement social - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016.

Mme MOULLIN présente ce dossier.

Elle indique que le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon a été approuvé en juillet 2015 et l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon en décembre 2018.

Dans la présente délibération, il est demandé d'accorder de nouvelles subventions pour 45 opérations d'amélioration de construction neuve, d'acquisition-amélioration ou en VEFA comportant 746 logements dont 422 en prêt locatif à Usage Social (PLUS) et 324 logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Mme MOULLIN précise que sur le 6^e arrondissement, il s'agit de la rue d'Inkermann avec Grand Lyon Habitat pour un montant de 31 972 € (6 logements) et rue Bugeaud, la SOLLAR pour un montant de 103 580 € (19 logements).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.571 -Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit d'un projet de délibération récurrent puisqu'il y a régulièrement des rapports de ce type qui concernent l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville de Lyon.

Celle-ci porte sur des aides au fonctionnement pour un total de 282 573 € en 2019, sachant que sur 2018 les subventions se montaient à 318 573 €.

Il indique que sur le 6^e arrondissement, cela concerne les Tickets sport culture pour permettre à des enfants d'adhérer et pratiquer des activités dans des associations sportives ou culturelles. Ils sont attribués en commission dans laquelle Mme ROBIN siège au niveau de la Maison de l'Enfance, en charge de répartir l'attribution une somme de 2 000 €.

M. DUVERNOIS indique qu'il a été fait une remarque au niveau de la commission pour avoir un bilan de toutes les subventions attribuées car si les subventions sont nombreuses, il semble qu'il y ait un pilotage à vue et aucune vision globale. Une demande a donc été faite en ce sens à l'adjoint en charge de l'Education.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.572 -.Garantie sollicitée à hauteur de 60% par l'OGEC Saint Pothin Ozanam - pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 600.000,00 euros relatif à une opération de travaux de réaménagement et de mise en conformité ERP4 -sise 60, rue Vauban à Lyon 6e.

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Il s'agit de répondre à la sollicitation du Président de l'OGEC St Pothin Ozanam, 60, rue Vauban auprès de la Ville de Lyon pour la garantie à hauteur de 60 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 600 000,00 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de travaux de réaménagement et de mise en conformité de l'ERP située 35, rue Bugeaud

Mme NACHURY souhaite, même si ce n'est pas en lien direct avec le présent rapport, saluer la démarche faite par l'OGEC permettant la réorganisation des bâtiments scolaires. Il serait bien de s'en inspirer pour d'autres projets, ce serait très intéressant. Ils sont partis de la consultation des principaux utilisateurs des locaux, pas seulement des enseignants mais aussi du personnel accompagnant, des personnes en charge d'activités, des parents. Cela a abouti à un projet qui n'a pas été celui qui existait au départ mais qui s'avère au final beaucoup plus pertinent pour le fonctionnement de la communauté éducative. C'était un exemple qu'il fallait mettre en évidence.

M. BLACHE partage cet avis car c'est bien mieux de se fonder sur l'avis des utilisateurs. On pense peut-être à un collège. Il se laisse aller à une supposition...

M. DUVERNOIS revient sur cette expérience qui leur a été présentée par le Président de l'OGEC Saint Pothin Ozanam était intéressante et devrait être utilisée au niveau de la Ville de Lyon car elle permet de mettre en place une véritable démarche QVE (qualité de vie à l'Ecole). Il est temps à ce niveau et surtout avec l'intégration du périscolaire de réfléchir à cette question. On voit que les temps périscolaires peuvent pénaliser l'apprentissage des fondamentaux.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.573 - Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros.

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Cette délibération présente la politique des jardins partagés de la Ville de Lyon, et plus particulièrement pour ce qui concerne le 6^e arrondissement, l'attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'association « La MIETE » pour l'animation de l'éco jardin des Part-Ages à Bellecombe et la coordination des acteurs locaux impliqués (habitants, CIL, école-scolaire et périscolaire-, résidence de personnes âgées, centre Bossuet).

Elle profite de cette délibération pour saluer le travail réalisé par cette association, car la coordination de si nombreuses structures est loin d'être évidente.

Elle remercie également l'ensemble des habitants et structures participantes dont l'implication fait de ce jardin un vrai succès

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.574 - Lyon 6e - Ilot des Blanchisseries - Autorisation de signature d'une convention entre Altarea Cogedim Régions et la Ville de Lyon relative à l'ouverture au public du cœur d'îlot et aux modalités d'entretien des espaces ouverts au public

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Celle-ci concerne les modalités et la signature d'une convention de tènement des anciennes blanchisseries située 287 Cours Lafayette à Lyon 6^e.

Pour mémoire, cette réalisation fait suite à une consultation lancée par les Hospices Civils de Lyon sur cet îlot important et stratégique, consultation encadrée par une étude de l'Agence d'urbanisme compte tenu des enjeux urbains du site.

Le scénario retenu pour la restructuration de cet îlot se caractérise par une valorisation patrimoniale de l'ensemble de l'îlot urbain existant, et plus particulièrement la valorisation du cœur de celui-ci destiné à :

- être ouvert au public (circulations douces) ;
- végétalisé afin d'apporter une respiration dans un tissu urbain dense et minéral ;
- être animé par des activités spécifiques porteuses afin de contribuer au rayonnement du quartier.

Le projet proposé par COGEDIM a été retenu et est en cours de réalisation. Les premiers appartements seront livrés en septembre.

Il a été convenu dans le cadre de la consultation que le cœur d'îlot serait réalisé par le lauréat de la consultation (Altarea Cogedim) et qu'il serait ouvert au public et donc accessible selon des modalités définies par convention.

En effet, la création de cheminements piétonniers nord-sud impliquera une sur-utilisation de ces espaces et il convient donc désormais de prévoir les modalités de participation financière de la Ville de Lyon à l'ouverture au public et à l'entretien des espaces verts.

Ce cœur d'îlot au public sera ouvert tous les jours, dimanches et jours de fête inclus :

- Été (du 1^{er} juin au 30 septembre) : de 8 heures à 21 heures ;
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mai) : de 8 heures à 20 heures.

La Ville de Lyon prendra en charge une partie des frais afférents aux prestations d'entretien courant en raison de la sur-utilisation des lieux liée à l'ouverture au public du cheminement piétonnier, à l'exclusion de tous travaux structurels.

La quote-part Ville de Lyon est fixée à 40 % du coût du montant total des prestations relatives au fonctionnement du cœur d'îlot.

Mme CROIZIER précise le détail de ces coûts :

- Coût de fonctionnement de l'éclairage urbain : 100,80 euros
- Entretien et nettoyage des espaces verts du cœur d'îlot : 6 536,52 euros TTC.
- Entretien et nettoyage des surfaces minérales de celui-ci : 6 912 euros TTC
- Ouverture et fermeture des portails : c'est le poste le plus important mais aussi le plus stratégique : 16 416 euros TTC.
- Nettoyage des tags et de l'affichage sauvage : à la charge de la Ville de Lyon sur toutes parties du rez-de-chaussée du cheminement piétonnier :
Soit un total de 29 965.32 euros TTC.

M. BLACHE profite de ce dossier pour espérer que ce nouvel ensemble permettra de dynamiser ce quartier qui a besoin d'un nouveau point de polarité plus central. Il est important qu'il soit bien géré car il faut que cela devienne un espace positif et éviter que cela devienne un espace complexe. Il faudra voir à l'usage mais les choses ont été prévues ainsi.

Mme HAZERAN était à l'inauguration. Elle sait combien l'exécutif s'est impliqué. A l'époque, la sécurité de l'îlot avait été soulevée car cet espace va être ouvert au public. Elle demande ce qui est prévu pour sécuriser ce lieu.

Mme CROIZIER indique que des horaires ont été fixés. La société Altarea Cogedim doit prendre un prestataire pour en assurer la fermeture le soir à 20h ou 21 h en fonction des saisons. Quelques soient les clauses de la convention : si la fermeture devient plus complexe, l'entretien devient trop coûteux, en modifier le fonctionnement etc., la ville de Lyon et la société devront se revoir. Il ne devrait pas y avoir de souci important en raison des horaires retenus. Les grilles sont conséquentes et le fait que l'espace soit fermé peut permettre de faire intervenir la police en cas d'intrusion nocturne. La seule difficulté qui pourrait rester serait de devoir faire sortir des gens qui se seraient installés et le pari est peut-être là. La transversalité est intéressante au niveau urbain car cela amène de la fluidité et de la nature dans un lieu très minéral. Il est vrai que beaucoup s'interrogent sur la manière dont tout cela va fonctionner.

Mme HAZERAN souligne les nombreux usages de ce lieu où il y aura beaucoup de mixité : des habitants, des personnes âgées, des associations et activités sportives, il n'y a pas de structure prévue de type « conciergerie », à demeure.

Mme CROIZIER indique que tel n'a pas été le choix retenu pour le moment par le propriétaire. Elle indique par exemple que la salle de sport ne donnera pas accès à l'îlot le soir.

Mme HAZERAN émet des doutes sur le fonctionnement en journée. Elle souligne que cet espace va être clos.

M. BLACHE rappelle qu'il y a beaucoup d'espaces ouverts en milieu urbain qui ne pose pas de problème.

Mme CROIZIER estime qu'il faut voir comment les choses vont se passer et s'il y a problème, la solution sera peut-être de faire le nécessaire à ce niveau-là

M. BLACHE rappelle qu'il appartient à l'opérateur et non à la Ville d'assurer le fonctionnement de cet espace. Quant aux commerces, la sortie de ceux-ci, le soir, se fera uniquement sur la rue.

Mme NACHURY demande quel est le statut juridique de ce cœur d'îlot. Cogedim disparaîtra. Souvent pour ces passages, c'est le statut juridique qui importe. L'exemple que l'on peut citer est celui du passage Coste où il est impossible de faire les travaux en raison de la multitude de copropriétaires. Tant qu'il y a une structure unique qui porte la propriété, cela fonctionne, mais après, cela devient difficile.

Mme CROIZIER rappelle que la société restera propriétaire de la majorité des lots et cet espace est privé avec servitude publique. Il y aura une association syndicale libre entre tous les copropriétaires à

terme. Cogedim est très investie puisqu'elle gère le club personnes âgées, et de manière indirecte la crèche et le futur centre médical, si on arrive à trouver des médecins pour y venir.

Mme NACHURY pense qu'il faudra être vigilant dans la durée sur le statut juridique et le devenir de cet îlot pour en assurer le fonctionnement pérenne. Il faut ajouter au sujet du centre médical, c'est que les médecins ne viennent pas car, pour le moment, c'est à la location et qu'ils souhaitent investir dans leurs murs et en être acquéreurs.

M. BLACHE indique qu'il y a eu un concours et que le dossier de COGEDIM a été retenu au final car la société s'impliquait dans la gestion de ce lieu, ce qui n'était pas le cas pour les autres candidats.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport06.19.575 - Attribution de subventions pour un montant total de 15 900 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon.

M. BRUN rapporte ce projet.

Il souligne que la diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Dans le cadre du 6^e arrondissement, il s'agit d'attribuer des subventions à deux associations :

-l'Association Union des Commerçants Tête d'Or (UCTO) avec l'attribution d'une subvention de 1000€ pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité dans le secteur rue Tête d'Or,

-l'Association des commerçants secteur Duquesne-Belges avec l'attribution d'une subvention de 1.000€ pour des actions d'animation et de promotion du commerce de proximité dans le secteur Duquesne-Belges.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport06.19.576 - Illuminations 2018 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros

M. BRUN présente ce projet de délibération.

Il indique que la Ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés entre le 16 novembre 2018 et le 13 janvier 2019.

Le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions aux associations de commerçants et a adopté le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2019, dans la limite habituelle de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

Ces subventions sont versées en deux temps.

Les compléments aux subventions proposés en 2019 sont calculés sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

Pour le 6^e Arrondissement, il s'agit de verser les compléments suivants à deux associations :

- Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche : 193 €
- UCTO : 289 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.577 -Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été) pour un montant de 3.900 euros

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement en soutenant les associations qui interviennent en direction des personnes âgées. L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et à mobilité réduite à participer à la vie sociale et de lutter contre leur solitude et leur dépendance en leur proposant des sorties ludiques ou culturelles.

Différentes associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles que la ville entend soutenir pour un montant global de 3 900 €.

Pour le 6^e arrondissement, il est proposé dans le cadre des opérations d'été une aide pour le Centre Gérontologique de Coordination Médico-Social (CGCMS). Accueil de Jour Le Parc SSIAD Le Parc - 85 Rue Tronchet – de 2 400 € pour l'organisation de sorties et séjours proposés à un public âgé dépendant qui ne peut plus partir en vacances par des filières ordinaires.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.578 -.Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 30 750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2019.

Mme ROBIN présente ce projet.

La Ville de Lyon poursuit ses actions en faveur de l'amélioration de l'état de santé des habitants, s'appuyant sur un réseau associatif porteur de projets dont les objectifs sont orientés vers la prévention, l'éducation à la santé ainsi que l'accès aux droits de santé et aux soins pour les publics en difficulté.

Elle indique que les actions présentées ici sont orientées soit vers une offre de services pour les personnes en situation de précarité ou fragilisées suite à des problèmes de santé. D'autres actions visent un public plus large pour lesquelles sont privilégiées : la prévention santé à travers le sport, comme l'étape du FitDays ; les gestes qui sauvent et l'opportunité pour tous de se former aux premiers secours.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit d'octroyer une subvention de 4 000 € à la Fédération française de cardiologie Val de Rhône - 5 place Edgar Quinet dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du 14 au 18 mai 2019 à Lyon pour une initiation aux premiers gestes indispensables avant la prise en charge par des professionnels du secourisme.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.579 -.Renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat.

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Elle indique qu'il s'agit du renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit des associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Elle précise que pour le 6^{ème} arrondissement, il s'agit de

- Capucine pour un montant de subvention 2019 de 236 000 €,
- L'Océane pour une subvention 2019 de 108 000 €.

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.580 -.Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 27 500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2019

M. SIMOND rapporte ce projet.

Il souligne que la ville de Lyon apporte son soutien à des associations œuvrant tout particulièrement en direction des jeunes.

Il est proposé d'aider six d'entre elles pour un montant total de subventions de 27 500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.581 -.Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 euros

M. SIMOND présente ce dossier.

La ville de Lyon a fondé son intervention sur :

- la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE) de Lyon ;
 - la Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de Lyon et la Région
- pour mener sa politique d'accès à l'emploi et à l'insertion socio-professionnelle.

Il rappelle que la MMIE, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier dernier, a pour objet de participer aux dispositifs d'insertion, aux actions d'intérêt général relevant de l'insertion et de l'emploi au bénéfice de tous publics en difficulté sur le territoire de compétence de la Métropole de Lyon qui constitue son territoire d'intervention.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la MMIE et la Mission locale car c'est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public.

La programmation emploi-insertion présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposés par la MMIE et la Mission locale de Lyon.

Les opérations proposées pour la programmation 2019 se déclinent autour des axes suivants :

- L'accueil-orientation/diagnostic,
- La mise en situation de travail,

- la formation et accès à l'emploi,
- Les actions complémentaires.

Les participations financières pour les actions retenues au titre de la programmation financière emploi-insertion 2019 se montent à 677 432 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.582 -.Attribution d'une subvention d'équipement de 3 000 euros pour l'achat de matériel à la section "Foot US Gones de Lyon" de l'association "Eveil de Lyon".

M. SIMOND est rapporteur du dossier.

Il rappelle que la section football américain rattaché à un club historique de l'arrondissement, l'Eveil de Lyon – Les Gones de Lyon assure, non seulement la promotion du football américain, mais aussi celle du flag football et du cheerleading pour la globalité de Lyon.

Il indique que suite à un incendie criminel, il y a eu de nombreux dégâts : pour 15000 € de matériel perdu. La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien en allouant une subvention d'équipement de 3000 € pour le rachat partiel de l'équipement.

Mme HAZERAN souhaitait avoir des informations sur cet incendie « volontaire ». Sait-on à quel moment cela s'est produit. Compte tenu de l'implication de M. SIMOND, elle suppose qu'il a sans doute la réponse.

Cela a eu lieu il y a un peu plus d'un an. Une participation avait été donnée lors des trophées des sportifs avec l'attribution d'une enveloppe. Leur entrepôt se situe sur le stade de rugby de l'INSA à la DOUA. Il n'y a pas de caméras, pas de visibilité. L'enquête est sans doute encore aujourd'hui au point mort. Cette problématique est soulevée régulièrement auprès de l'adjoint au Sport de la Ville. Il y a là des préfabriqués, des containers, en un mot, une situation plus que vétuste. On espère que cela évoluera un jour.

M. BLACHE indique que l'ensemble se situe derrière le tennis club. Avant, il n'y avait strictement rien maintenant, il y a ces installations mais la sécurité y est faible et le soir c'est complètement isolé.

Mme HAZERAN souligne l'inquiétude qu'on peut justement avoir. Même dans des lieux surveillés par des caméras et notamment dans sa résidence, des caméras ont été taguées, d'où l'importance de la sécurité.

M. BLACHE précise qu'il y a beaucoup de petite délinquance mais souligne que six personnes ont été arrêtées la semaine précédente. Ils avaient cassé des restaurants, rue Malesherbes, rue Duquesne.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.583 -.Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wakeboard, pour l'organisation de l'événement "Baby-ski nautique", le dimanche 23 juin 2019

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

Il annonce que le Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wakeboard, dont le siège social est situé au 117 rue Garibaldi à Lyon 6^e, organise la manifestation « Baby-ski nautique », le dimanche 23 juin 2019.

L'association a pour objet l'aide à la promotion et à la pratique du ski nautique et des disciplines associées.

La manifestation se déroulera sur le Rhône, quai Augagneur, entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière dans le 3^e arrondissement, de 10h00 à 18h00. Il y aura différentes activités proposées.

Il est important de souligner la présence, comme dans beaucoup de manifestations sportives, de bénévoles. Une vingtaine de bénévoles expérimentés seront présents et assureront une sécurité maximale pour les participants, incluant secouristes diplômés pour l'animation baby-ski sur l'eau ainsi que pour l'accueil et la préparation des enfants sur les berges.

Le budget prévu est plus que raisonnable car il se monte à 1500 €.

Il est répondu à Mme HAZERAN que l'âge minimum pour cette pratique est de 3 ans.

M. BLACHE indique que l'on peut s'étonner d'une telle pratique dans notre arrondissement mais l'association y a son siège social. Certes, cela peut sembler dangereux, notamment sur le Rhône.

M. DUVERNOIS rebondit sur la remarque conjointe de Mmes HAZERAN et SERVIEN car c'est une remarque qui a été portée en commission Education où l'on interrogeait l'âge minimum pour cette pratique de même que sur la qualité de l'eau.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.584 -.Modification au Règlement Intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs « Divertisport »

M. SIMOND présente ce projet.

Il rappelle que les accueils collectifs de mineurs (ACM) « Divertisport accueillent les enfants de 6 à 16 ans pendant les vacances scolaires.

Un règlement intérieur existe qui doit être modifié et actualisé, permettant de définir un cadre de fonctionnement précis et clair pour la bonne compréhension des usagers utilisant ce service.

L'objectif est de réaffirmer les droits et les devoirs des bénéficiaires et de leurs parents.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.585 -.Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association "Lyon 64 Echecs" pour l'organisation de la 26e édition du Tournoi Philanthropique d'Echecs et de Dames des Hôpitaux.

M. BLACHE souligne le dynamisme de l'association Lyon 64 Echecs.

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il note lui aussi le dynamisme de l'association comme celle de son Président M. CRESTON qu'il salue pour son investissement.

Il précise que le samedi 18 mai 2019, l'association Lyon 64 Echecs organise la 26^e édition du Tournoi Philanthropique d'Echecs et de Dames des Hôpitaux, à l'Hôpital Neuro-Cardio de Bron.

L'objectif est de permettre aux personnes hospitalisées et notamment les jeunes de venir jouer aux échecs ou aux dames. Différents événements sont organisés dont une tombola.

Il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € pour l'organisation du tournoi.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Mme NACHURY indique qu'il y aurait pu y avoir un rapport supplémentaire pour M.SIMOND car en conseil municipal sera voté un programme de travaux dans les piscines et que la piscine TRONCHET est concernée.

Elle ne comprend pas pourquoi ce dossier n'est pas inscrit au présent ordre du jour pour examen. Ceci est une question qui n'obtiendra pas de réponse comme d'habitude. Cela permet de signaler qu'il y aura des travaux dans cet équipement pas dans la piscine ni les vestiaires mais dans le logement des gardiens.

M. BLACHE fait lui aussi part de son étonnement car il s'agit bien d'un équipement du 6^e arrondissement.

M. SIMOND souligne qu'il s'agit d'une installation qui n'est pas transférée mais qui est bien dans le 6^e mais que l'exécutif ne peut décider de ce qui se fait à l'intérieur.

Mme NACHURY rappelle que l'on a abordé les problèmes du stade Edgard Quinet par le biais de la subvention sur le foot américain. Ce terrain n'est pas plus transféré mais ce dossier a tout de même été attribué pour examen par le conseil d'arrondissement. Il avait été longuement discuté du gazon synthétique qu'on allait y installer.

Il y a une incohérence dans l'inscription des dossiers pour avis des dossiers même s'il n'est pas décidé de la couleur du logement du gardien.

Rapport 06.19.586 -.Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 euros - Enveloppes "fonctionnement école de musique" et "Casino".

Mme BARNY DE ROMANET est rapporteur de ce projet.

Elle indique qu'il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 € aux écoles de musique de Lyon.

Dans ce cadre et pour le 6^e arrondissement sont concernées les écoles suivantes :

-L'école de musique Allegretto accueille plus de 200 élèves, adultes, enfants et adolescents. Elle est hébergée dans l'école Jean Racine et dans les locaux de la Mairie du 6^earrondissement.

Elle est très impliquée dans la ville culturelle de l'arrondissement.

Il est proposé une subvention de 2 000 €.

- L'école de musique RYMEA qui accueille des enfants à partir de 3 ans et des adultes et dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems permettant un apprentissage progressif et ordonné.

Elle organise des concerts mais aussi des auditions ouvertes au public notamment au sein de la Mairie du 6^e.

Il est prévu une subvention de 2000 €.

-L'école Top Music installée récemment dans l'arrondissement, elle était auparavant dans le 1^{er} arrondissement. Elle dispense différents cours d'instruments et propose des ateliers pour enfants, adultes et adolescents. Elle propose dès le mois d'octobre d'ouvrir ses locaux un dimanche par mois pour accueillir les riverains, mélomanes.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.587 -.Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public (salle de l'Orangerie du parc de la Tête d'Or) pour l'organisation d'expositions.

Mme BARNY DE ROMANET présente ce dossier.

Il s'agit par cette délibération de l'approbation de six conventions d'occupation gratuite de L'Orangerie du parc de la Tête d'Or.

Elle précise, qu'en dehors de la période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), pendant laquelle l'Orangerie est utilisée par la Direction des espaces verts pour l'hivernage des plantes, des expositions y sont organisées.

Pour la programmation 2019, sont prévues les expositions suivantes :

- *Jeunesse de l'Art* du 12 au 29 juillet, exposition organisée par le Centre pour l'UNESCO Louis François.
- «*Je*» de *Valérie Chauve* du 30 juillet au 12 août, exposition organisée par l'association Evénement vôtre!
- *Les Gens de l'Image* du 13 août au 2 septembre, exposition organisée par l'association Les Gens de l'Image.
- *Rétrospective Paul Siché* du 3 au 23 septembre, exposition organisée par l'association Urb'Art.
- *8^{ème} Biennale Hors Normes* du 24 septembre au 7 octobre, exposition organisée par l'association La sauce singulière.
- «*Les restes du monde*» de *Julien Adelaere* du 8 au 15 octobre, exposition organisée par l'association l'Hospitalité d'Abraham.

Mme CROIZIER conseille à tous d'aller voir l'exposition actuelle de Pierre POIVRE organisée par l'équipe du Jardin botanique et par son directeur. Il y a beaucoup d'animations, beaucoup de choses pour les enfants. Cela a été traité sous forme de bandes dessinées.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.588 -.Programmation "Tout l'monde dehors !" 2019 - Approbation de convention types.

Mme BARNY DE ROMANET est rapporteur de ce projet.

Comme pour chaque été, elle indique qu'il s'agit pour cette délibération de la programmation de «Tout l'monde dehors! 2019». Toutes les manifestations et expositions seront du 21 juin au 1^{er} septembre dans les différents arrondissements de Lyon.

Elle rappelle que lors de la présentation des projets et, dans la mesure du possible, sont choisis des projets proposés par des associations du 6^e arrondissement qui, souvent, ne reçoivent aucune subvention de la Ville de Lyon.

Les manifestations suivantes sont prévues avec versement des subventions correspondantes pour chacune des structures :

Compagnie du Gai savoir	Extra faim	Parc de la Tête d'or – Petite Suisse	30 août	2.000 €
Compagnie Colegram	Un pour tous, suivi de Descendre de Jeanne	Place Edgar Quinet	15 août	2.100 €
Alkymia	Le chemin de Jérusalem	Parc de la Tête d'or	1 ^{er} septembre	2.000 €
Paroles et musiques	Musiques autour du monde	Place Lyautey	8 juillet	2.150 €
Kalinkasso	Nous Tziganes !	Parc de la Tête d'or	22 juillet	1.500 €
Lapin 34	Broglii	Place de l'Europe	4 août	850 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.589 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association quartier libre, pour l'organisation de l'événement "Cinéma sous les étoiles", du 15 au 18 juillet 2019

Mme BARNY DE ROMANET rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit ici de l'attribution d'une subvention de 6 000 € pour l'association quartier libre, qui organise le festival «Cinéma sous les étoiles», événement se tiendra sur la place de l'Abbaye d'Ainay, dans le 2^earrondissement du 15 au 18 juillet 2019.

Elle regrette de ne pas connaître cette association qui ne s'est jamais manifestée dans l'arrondissement si ce n'est pour y avoir son siège social situé au 57 rue Ney.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.590 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros.

Mme TRIBALAT est rapporteur du dossier.

Il s'agit pour ce dossier de l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap pour 2019 pour un montant de 71 400 €. Une vingtaine d'associations sont concernées.

Pour le 6^e, deux associations recevront les subventions suivantes :

-L'association Valentin Haüy que tout le monde connaît Boulevard des Belges. Elle se voit attribuer une somme de 2000 € pour le fonctionnement général de l'association, montant qui a un peu progressé, elle était à 1 800 €.

-La Compagnie du Gai Savoir pour l'action Mixité Handi'scène : un groupe de pratique théâtrale où évoluent des personnes en situation de handicaps et personnes. Il est prévu une subvention de 1000€.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.591 -Dispositif d'accès au droit territorialisé - Convention annuelle "mixte" avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

M. LAFOND rapporte ce projet.

Il rappelle que des permanences d'avocats sont organisées en mairie.

Il indique que la Ville de Lyon participera cette année à la «2^{ème} journée nationale de l'accès au droit», le vendredi 24 mai 2019. Un « Village de l'accès au droit » à ciel ouvert sera localisé place Antonin Poncet de 12h à 17h. Il permettra de rencontrer les nombreux acteurs du droit (avocats, notaires, conciliateurs, juristes, délégués du Défenseur des droits etc.) œuvrant sur Lyon.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon concourt au service public de la justice et met, notamment, tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la Justice. Il met en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de justice et du droit (MJD) sont le relais.

Ce service est ancien datant de mai 1997 pour ce qui concerne les permanences réalisées en Mairies d'arrondissement et de juillet 2012 pour le dispositif d'accès au droit anti-discrimination, Cette action a permis à plus de 1 200 Lyonnais(es) de bénéficier d'une consultation juridique entièrement gratuite en 2018.

Il est donc prévu le renouvellement de cette convention pour une durée de deux ans. Elle prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 22500 € par la Ville à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon et le fonctionnement de ce dispositif d'accès au droit territorialisé.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

M. BLACHE annonce le tirage au sort des jurés d'assise le jeudi 9 mai à 10h15 à la mairie du 6^e.

Mme HAZERAN rappelle à Mme CROIZIER qu'elle devait lui présenter un rapport très exhaustif sur les graminées et leur problématique allergène. Elle l'attend encore.

Mme CROIZIER confirme lui avoir fait passer.

Mme HAZERAN considère que celui qu'elle a reçu est loin d'être complet.

Mme CROIZIER souligne que le rapport fait bien état des cinq espèces de graminées, de différentes informations à leur sujet et de leur niveau allergisant.

M. BLACHE fait remarquer, par ailleurs, que Mme CROIZIER n'est pas médecin.

Mme HAZERAN souhaiterait néanmoins un complément d'information sur les graminées mises en œuvre par la Ville car les allergies induites sont très pénalisantes.

Mme CROIZIER lui passera mais l'essentiel est de retenir que la plupart de celles utilisées ne sont pas allergènes. Seule une seule l'était et elle est peu utilisée.

Mme HAZERAN note qu'elle est quand même reconnue de niveau 4 sur 5.

M. BLACHE précise qu'il est possible d'effectuer des tests et d'avoir une désensibilisation. Il est clair que l'on a fait face à une période de forte allergie et notamment par les pollens

Mme CROIZIER note qu'on est majoritairement sur le pollen des platanes.

Mme CROIZIER voudrait aborder un sujet cher à M. AUGOYARD et qu'il aurait traité s'il avait été présent. Elle va donc aborder celui-ci : le projet de nœud ferroviaire lyonnais. Cette question abordée en conseil municipal, est totalement absente des conseils d'arrondissement et plus largement absente de toute concertation. Le projet a été remis en séance et n'était donc pas consultable à l'avance.

Au stade actuel, il ne s'agit pas d'un débat d'opportunité mais la Ville de Lyon peut faire valoir sa position. Au-delà de l'analyse brute d'une vision à long terme sur le sujet, les enjeux pour l'arrondissement sont particulièrement importants et structurants.

Qui peut imaginer augmenter la fracture urbaine avec deux lignes aériennes supplémentaires traversant Lyon et plus particulièrement l'arrondissement ? Les habitants le long de la voie n'apprécieraient certainement pas. La ville semble opter pour un projet souterrain, c'est ce qui conviendrait mais on joue là avec des milliards d'euros et une délibération jetée sur un coin de table n'est pas à la mesure des enjeux techniques, financiers et environnementaux.

Mme HAZERAN souligne qu'il est question de faire sortir les trains de marchandises de la ville lesquels devraient passer à l'Est.

Mme CROIZIER indique que rien n'est précisé pour l'instant. Le Maire de Lyon a décidé dans son bureau sans aucune précaution.

Mme HAZERAN pense que les choses ont été vues avec la SNCF, les transporteurs, les différents partenaires.

Mme CROIZIER, comme Mme NACHURY le disait, estime qu'il s'agit d'un débat fondamental, en particulier pour le 6^e car on récupère l'entrée de deux voies. La moindre des choses aurait été d'en parler et que le dossier soit présenté en arrondissement.

M. BLACHE estime que le sujet est complexe mais il nécessite que tous : opérateurs, ville de Lyon, métropole soient concertés et que les informations soient données à toutes les personnes concernées.

Mme NACHURY considère, certes, que ce ne sont pas les élus d'arrondissement qui pourraient apporter des solutions à ce genre de projet, complexe par le nombre des intervenants concernés, les paramètres à prendre en compte et les milliards d'euros en jeu. Il est toutefois respectueux des citoyens et habitants de donner un minimum d'information sur les enjeux, les pistes à envisager et les capacités à pouvoir entreprendre un tel projet et l'assumer.

Des millions d'euros ont été dépensés à supprimer des autoports, on ne va pas maintenant construire des « train-ponts ». La seule solution est l'enfouissement : on connaît l'ensemble des contraintes de ce type de solution, les coûts en investissement et fonctionnement. Cela ne pourra être fait sur des kilomètres.

Le sujet est difficile mais cela n'empêche pas d'apporter des informations à tous ceux concernés par ces voies, toutes les zones concernées par cette traversée Paris-Genève. Pour ce qui est du fret, si les habitants savaient ce qui passe la nuit, ils prendraient tous peur.

Ce sujet est urgent et complexe, mais à force de prendre les gens pour des benêts, incapables de s'intéresser à un sujet, on en arrive à l'incompréhension, voire au rejet de la démocratie représentative.

*_*_*

La séance est levée à 19h50.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 17 Juin à 18h30.